Quel procureur a-t-il « oublié » les propos antisémites de Traoré avant de tuer Sarah Halimi ?

écrit par Christine Tasin | 28 février 2025

Si je comprends bien, le musulman antisémite qui a roué de coups sa voisine juive avant de la jeter par la fenêtre n'a même pas été jugé pour antisémitisme quand les contributeurs de Résistance républicaine, de Riposte laïque et autres Zemmour sont salement assaisonnés par les juges, et menacés de prison. Quant aux malheureux qui mettent des lardons dans la boîte aux lettres d'une mosquée ou déposent la tête d'un cochon mort devant une mosquée, ils sont recherchés, vilipendés, condamnés… De quoi vomir ? Non, de quoi faire la révolution !

Le musulman antisémite a donc été considéré comme irresponsable, donc pas jugé, donc sans doute dans la rue bientôt, il y est même sans doute déjà, eu égard à la mode actuelle qui veut qu'on n'enferme plus les fous… et de moins en moins les assassins, sous prétexte qu'ils seraient irresponsables car sous l'emprise d'une drogue X ou parce qu'ils auraient eu une enfance malheureuse Bref, la déresponsabilité et surtout la dépénalisation à tout crin. Tout se vaut. Une vie de Français ne vaut plus rien, par contre, un tag sur une mosquée… Bref, nous assistons, révoltés, à la mise sous le boisseau de

l’islam du pays de Voltaire, avec l’active complicité des politiques, des militants fauchistes et de l’UE. UE achetée par le Qatar, faut-il le rappeler ?

Christine Tasin

.

L’affaire Sarah Halimi relancée par un enregistrement accablant ignoré par la justice

Selon Le *Canard*, un enregistrement audio inédit pourrait relancer l’affaire Sarah Halimi. Cette retraitée de 65 ans, rouée de coups et défenestrée par son voisin Kobili Traoré en avril 2017, n’a jamais eu de procès, la justice ayant jugé son meurtrier pénalement irresponsable en raison d’une « bouffée délirante » causée par la consommation massive de cannabis.

Un voisin avait pourtant enregistré la scène avec son téléphone. Dans cet enregistrement, récemment restauré et analysé par des experts israéliens, Traoré insulte la victime avec des propos antisémites avant de la tuer. Or, la police n’avait pas correctement retranscrit ces éléments, et les déclarations antisémites n’avaient pas été prises en compte dans le dossier judiciaire.

La famille de Sarah Halimi, convaincue que ces preuves auraient pu mener à un procès aux assises, prépare une demande de révision auprès du ministre de la Justice et du procureur général. Toutefois, les chances d’aboutir restent faibles : sur 147 demandes de révision en 2022, seules 4 ont été acceptées.

Source